



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/1997/95
4 juillet 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Session de fond de 1997
Genève, 30 juin - 25 juillet 1997
Points 2 et 7 a) et b) de l'ordre du jour

PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT :
COURANTS FINANCIERS, Y COMPRIS FLUX DE CAPITAUX;
INVESTISSEMENTS; COMMERCE

RAPPORTS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES :
QUESTIONS ECONOMIQUES; QUESTIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT

Développement durable

Lettre datée du 28 juin 1997, adressée au Président
du Conseil économique et social par le Président
de l'Assemblée générale

Suite à un accord conclu durant les travaux du Comité ad hoc plénier de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, je porte à votre attention les textes contenant les propositions faites par certains Etats membres (voir annexe).

Il est utile de faire l'historique de ces trois paragraphes :

Durant l'ultime phase des travaux de la Commission du développement durable, organisme chargé des préparatifs de la session extraordinaire, les délégations du Bangladesh, de l'Australie, de la Norvège et des Etats-Unis ont proposé que soient insérées dans le projet de texte de la session extraordinaire les idées contenues dans les paragraphes ci-annexés. Faute de temps, la Commission n'a pas été en mesure de les négocier. Elle a cependant accepté de les consigner dans son rapport à la session extraordinaire (voir A/S-19/14 - E/1997/60, par. 21 a) bis, 23 f) bis et 77 bis).

Durant les travaux de la session extraordinaire, certaines délégations ont, à titre officieux, proposé leurs propres amendements aux textes initialement proposés par l'Australie, la Norvège et les Etats-Unis, amendements dont il est tenu compte dans les textes annexés à la présente lettre. Le texte proposé par le Bangladesh est resté inchangé. Cependant,

aucun des paragraphes ci-annexés n'a fait l'objet de négociations formelles, car le Groupe des 77 et de la Chine n'a pas eu le temps d'examiner les propositions. Aussi les paragraphes sont-ils demeurés en suspens jusqu'au tout dernier moment des travaux du Comité ad hoc plénier.

Les auteurs des textes ayant insisté pour que ceux-ci soient examinés d'une manière ou d'une autre, le Comité ad hoc plénier a accepté ma proposition de transmettre tous les trois textes, pour examen et suite à donner, au Conseil économique et social, à sa session de fond de 1997, compte tenu de leur rapport avec le mandat du Conseil.

Au vu de ce qui précède, je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil, pour suite à donner.

(Signé) RAZALI Ismail

ANNEXE

Projets de paragraphes à insérer dans le texte
de la dix-neuvième session extraordinaire

Projet de texte du Bangladesh

[Garantir l'accès des pauvres au microcrédit afin de leur permettre de créer des micro-entreprises, qui produiront à leur tour des emplois non salariés, contribueront à la démarginalisation, notamment des femmes, et favoriseront le renforcement et la création d'organismes de soutien aux programmes de microcrédits.]

Texte basé sur la proposition de l'Australie

[Promouvoir un dialogue fructueux avec les grands groupes (y compris les ONG) s'occupant de questions relatives au commerce et à l'environnement, en particulier au sein de l'OMC, de la CNUCED et du PNUE, [conformément à leurs règlements intérieurs respectifs]. Les ONG ont accompli un travail important qui a permis de réunir les acteurs du développement durable, en particulier dans le domaine du commerce et du développement durable, où ont été mis en place un groupe d'experts et un centre du commerce et du développement durable. Il reste dorénavant à rassembler l'ensemble des acteurs du domaine de l'environnement à l'échelle internationale afin que les préoccupations écologiques puissent être prises en compte dans les politiques commerciales.]

Texte basé sur la proposition de la Norvège et des Etats-Unis

[Dans le contexte de son futur programme de travail, la Commission du développement durable [devrait] reconnaît[re] et encourage[r] les contributions des Etats membres, des organisations non gouvernementales, des milieux d'affaires, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales. En particulier, les recommandations de la quatrième Réunion du groupe d'experts des questions financières concernant Action 21, accueillie par [la CEPALC et coparrainée par] le[s] gouvernement[s] chilien [et néerlandais] en janvier 1997, représentent un important point de départ pour les activités de suivi de la Commission. Un mécanisme intergouvernemental approprié devrait être établi pour i) examiner des mesures pratiques donnant suite aux recommandations des réunions du groupe d'experts des questions financières concernant Action 21; ii) énoncer d'éventuelles stratégies de mise en oeuvre; et iii) préciser les rôles de l'APD, des investissements émanant des secteurs public et privé et de mécanismes financiers novateurs dans le développement durable. Ce mécanisme devrait rendre compte à la Commission à sa session de l'an 2000.]
